

Normes et pratiques
recommandées internationales



Annexe 14
à la Convention relative
à l'aviation civile internationale

Aérodromes

Volume I
Conception et exploitation technique
des aérodromes

La présente édition comprend tous
les amendements adoptés par le Conseil
avant le 28 février 2004; elle annule et remplace,
à partir du 25 novembre 2004, les éditions
antérieures de l'Annexe 14, Volume I.

Tous les renseignements relatifs à l'application des
normes et des pratiques recommandées figurent
au Chapitre 1^{er}, section 1.2 et à l'Avant-propos.

Quatrième édition
Juillet 2004

© OACI 2004
7/04, F/P1/910
N° de commande AN14-1
Imprimé à l'OACI



Organisation de l'aviation civile internationale

Tableau 6-3. Caractéristiques des feux d'obstacle

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Type de feu	Couleur	Type de signal (fréquence des éclats)	Intensité de pointe (cd), à la luminance de fond indiquée			Ouverture de faisceau (c)	Intensité (cd), à l'angle de site indiqué, lorsque le dispositif lumineux est nivelé (d)				
			Supérieure à 500 cd/m ²	50-500 cd/m ²	Inférieure à 50 cd/m ²		-10° (e)	-1° (f)	±0° (f)	+6°	+10°
Faible intensité type A (obstacle fixe)	Rouge	Fixe	S/O	10 min.	10 min.	10°	—	—	—	10 min. (g)	10 min. (g)
Faible intensité type B (obstacle fixe)	Rouge	Fixe	S/O	32 min.	32 min.	10°	—	—	—	32 min. (g)	32 min. (g)
Faible intensité type C (obstacle mobile)	Jaune/Bleu (a)	À éclats (60-90/min)	S/O	40 min. (b) 400 max.	40 min. (b) 400 max.	12° (h)	—	—	—	—	—
Faible intensité type D (véhicule d'escorte)	Jaune	À éclats (60-90/min)	S/O	200 min. (b) 400 max.	200 min. (b) 400 max.	12° (i)	—	—	—	—	—
Moyenne intensité type A	Blanc	À éclats (20-60/min)	20 000 (b) ± 25 %	20 000 (b) ± 25 %	2 000 (b) ± 25 %	3° min.	3 % max.	50 % min. 75 % max.	100 % min.	—	—
Moyenne intensité type B	Rouge	À éclats (20-60/min)	S/O	S/O	2 000 (b) ± 25 %	3° min.	—	50 % min. 75 % max.	100 % min.	—	—
Moyenne intensité type C	Rouge	Fixe	S/O	S/O	2 000 (b) ± 25 %	3° min.	—	50 % min. 75 % max.	100 % min.	—	—
Haute intensité type A	Blanc	À éclats (40-60/min)	200 000 (b) ± 25 %	20 000 (b) ± 25 %	2 000 (b) ± 25 %	3° -7°	3 % max.	50 % min. 75 % max.	100 % min.	—	—
Haute intensité type B	Blanc	À éclats (40-60/min)	100 000 (b) ± 25 %	20 000 (b) ± 25 %	2 000 (b) ± 25 %	3° -7°	3 % max.	50 % min. 75 % max.	100 % min.	—	—

Note.— Le présent tableau ne comprend pas les ouvertures de faisceau dans le plan horizontal. Le § 6.3.22 exige une couverture de 360° tout autour d'un obstacle. Par conséquent, le nombre de feux nécessaires pour répondre à cette exigence dépendra des ouvertures de faisceau dans le plan horizontal de chaque feu ainsi que de la forme de l'obstacle. Ainsi, dans le cas d'ouvertures de faisceau plus étroites, le nombre de feux nécessaires sera plus élevé.

- a) Voir § 6.3.25
- b) Intensité effective, déterminée selon les indications du Manuel de conception des aérodromes, 4^e Partie.
- c) L'ouverture de faisceau est définie comme étant l'angle entre deux directions dans un plan pour lequel l'intensité est égale à 50 % de la valeur de tolérance la plus basse de l'intensité indiquée dans les colonnes 4, 5 et 6. La répartition du faisceau n'est pas nécessairement symétrique de part et d'autre de l'angle de site auquel l'intensité de pointe est enregistrée.
- d) Les angles de site (verticaux) sont établis en rapport avec le plan horizontal.
- e) L'intensité sur n'importe quelle radiale horizontale, sous forme de pourcentage de l'intensité de pointe effective sur cette même radiale lorsque les feux fonctionnent à chacune des intensités indiquées dans les colonnes 4, 5 et 6.
- f) Intensité sur n'importe quelle radiale horizontale spécifiée, sous forme de pourcentage de la valeur de tolérance la plus basse de l'intensité indiquée dans les colonnes 4, 5 et 6.
- g) En plus des valeurs spécifiées, les feux auront une intensité suffisante pour assurer la visibilité à des angles de site compris entre ± 0° et 50°.
- h) L'intensité de pointe devrait être située à environ 2,5° dans le plan vertical.
- i) L'intensité de pointe devrait être située à environ 17° dans le plan vertical.

60-90/min – 60-90 éclats par minute; S/O – Sans objet